

Les membres du bureau de l'OGEC vous souhaitent une bonne rentrée

QU'EST-CE QUE L'OGEC ?

L'OGEC (Organisme de Gestion d'un Établissement Catholique) est une association de loi 1901 composée principalement de parents d'élève bénévoles (actuels ou anciens) qui donnent de leur temps pour assurer, en lien continu avec le chef d'établissement, Dominique Toudic, la bonne gestion de l'école.

L'OGEC cherche à renforcer son équipe et à impliquer de nouveaux parents dans le fonctionnement de l'école. N'hésitez pas à nous écrire au mail suivant si vous souhaitez en savoir plus ou ne serait-ce que donner un petit coup de main :

ogec.sacrecoeurlannion@gmail.com

LES FRAIS LIÉS À LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

Différentes missions sont assurées par l'OGEC, dont la gestion financière de l'école. Les ressources de l'école proviennent en majeure partie des contributions financières versées par les familles ainsi que des participations et subventions versées par les collectivités territoriales.

Quels sont ces frais ?

- **La contribution des familles.**
Cette participation financière englobe la scolarité, les frais de fonctionnement de l'école et l'assurance scolaire obligatoire. Cette contribution est due même en cas de scolarisation en distanciel.
- **La restauration scolaire.**
Cette rentrée voit une augmentation du coût de la cantine. Elle s'explique par le changement de prestataire assurant la préparation et la livraison des repas. Le collège-lycée Saint Joseph Bossuet assurera désormais ce service. Il a pris un certain nombre d'engagements tant sur l'amélioration de la qualité des repas que du respect de la loi Egalim.
- **La garderie.**

Quels en sont les montants ?

<i>Contribution des familles</i>	- 29€/mois/enfant (de septembre à juin, soit sur 10 mois) - 14.5€/mois/enfant à partir du 3 ^{ème} enfant
<i>Restauration scolaire</i>	- maternelle : 5.15€/repas OU mensualisation : 68€/mois - primaire : 5.35€/repas OU mensualisation : 71€/mois
<i>Garderie</i>	- 1,50€ entre 8h et 8h30 - 1,95€ entre 16h30 et 17h - 1€ par demi-heure supplémentaire après 17h et jusqu'à 18h30 maximum

Comment régler vos factures ?

Par prélèvement automatique : merci de nous transmettre vos Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
Une facture détaillée vous sera adressée tous les mois par mail.

La mensualisation : pour les enfants qui mangent à la cantine tous les midis.

Nous vous donnons la possibilité :

- de payer chaque mois les repas réellement pris le mois précédent
- OU de mensualiser les dépenses de cantine sur 10 mois, soit **68€/mois pour un enfant de maternelle** et **71€/mois pour un primaire**.

En cas d'erreurs, merci de contacter le chef d'établissement directement.

Aide financière pour les frais de cantine ?

Vous avez la possibilité de faire une demande d'aide de prise en charge partiel des frais de cantine auprès du CCAS de Lannion : 02 96 46 13 22

En cas de difficulté de paiement ?

Merci de prendre contact avec nous par mail le plus rapidement possible ou d'en faire part au directeur.

En cas de factures impayées, le chef d'établissement prendra contact avec les parents puis, si les parents concernés n'ont pas répondu à nos sollicitations, l'OGEC prendra les mesures nécessaires au recouvrement des sommes dues.

Les finances de l'école sont fragiles. Des dépenses sont engagées afin d'améliorer le cadre offert à nos enfants ainsi qu'à l'équipe enseignante. Afin d'assurer le bon fonctionnement quotidien ainsi que la pérennité à long terme de notre établissement, la participation de chacun aux finances de l'école est nécessaire.

NOUS CONTACTER

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : ogec.sacrecoeurlannion@gmail.com

Bordereau à nous retourner si vous faites le choix de la mensualisation des repas.

Parents de l'enfant ou des enfants _____

Nous optons pour la mensualisation des frais de cantine (68€ par mois pour un enfant de maternelle et 71€ par mois pour un primaire). Ce tarif ne concernant que la restauration scolaire, la contribution des familles du mois en cours et les frais de garderie du mois précédent s'ajouteront à ce montant. Les prélèvements auront lieu d'octobre à juillet (régularisation en juillet 2026).

Date et signature